

CONCOURS ou EXAMEN

donnant accès à l'emploi de :

Technicien territorial

- à titre interne (1)
- à titre externe (1)
- au titre du troisième concours (1)

Spécialité Théâtre du spectacle
Épreuve de Rapport technique
Date de l'épreuve 14 avril 2016

Nom (nom de jeune)
Nom d'époux
Prénom :
Date :
N°

chete. n°

Colonne réservée à l'Administration	
Numéro de correction ▼	Commune de Techniville
Numéro d'anonymat ▼	le 14 avril 2016
Note attribuée (réservé au jury) ▼	160
Visa du jury ou de la Commission de Surveillance	15,50

Objet : Note
à l'attention de Monsieur le Directeur
Général des Services

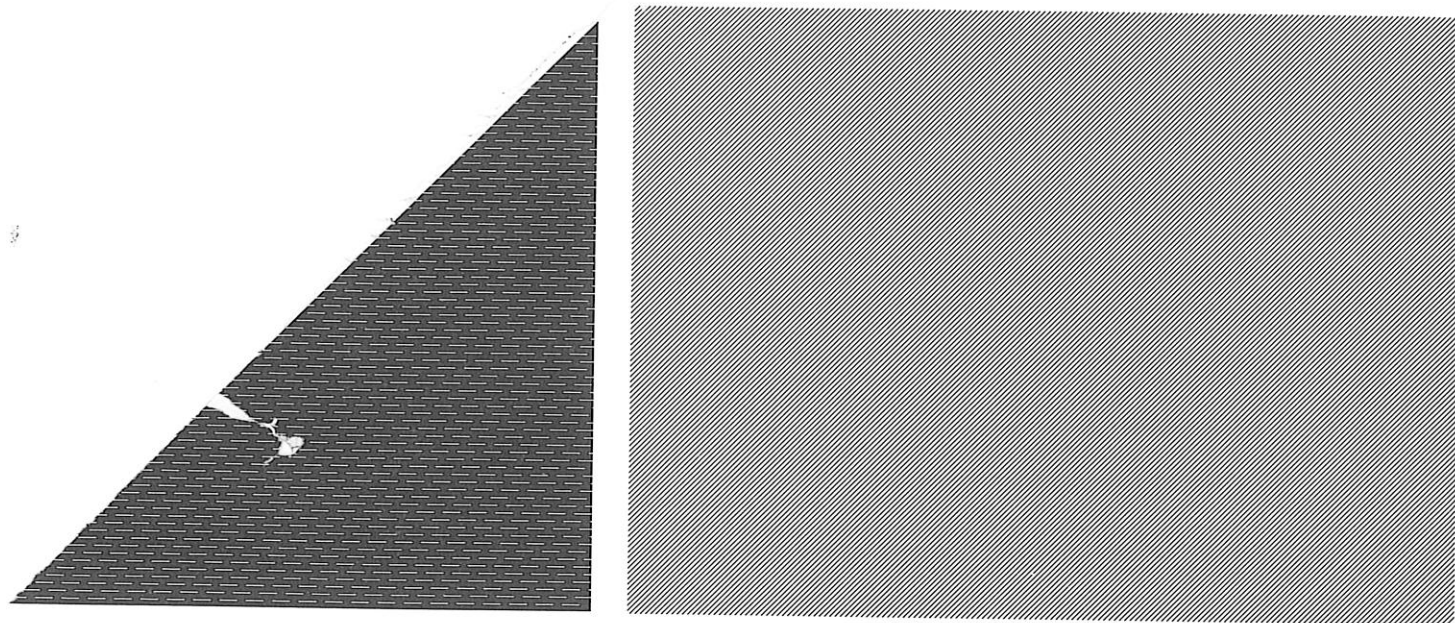
Objet : Note portant sur les conditions d'organisation
d'un spectacle son et lumière.

référence : Décret n° 2002-887 du 3 mai 2002

L'organisation de manifestations musicales rassemblant plus de 2500 personnes ne s'improvise pas et les spectateurs doivent pouvoir assister à celles-ci au toute sécurité. Ce certain nombre de points sont à vérifier et à entretenir afin de répondre à la demande des élus et des usagers.

Monsieur le Maire de Techniville souhaite organiser un spectacle son et lumière sur un site emblématique

(1) Cocher la case correspondante



proche des irquois. Cet événement sur la thématique du vin sera pour but de fédérer le tissu local.

Cette note portera sur les aspects financiers et humains dans une première partie, avec notamment la possibilité de partenariats ou mécénats, et la sollicitation de bénévoles en regard dans l'organisation.

La seconde partie fera l'éclairage sur la sécurité et les points importants en matière de sécurité des personnes, mais également sur les lieux où la manifestation se déroulera.

I - Organisation d'une manifestation musicale : les aspects financiers et humains, deux préalables inévitables.

a) le financement possible avec l'aide de mécènes ou partenaires.

Il est aujourd'hui tout à fait possible d'européer le mécénat ou le partenariat sur une manifestation musicale.

L'événement recherché par plusieurs, le maire est avant tout la fédérateur du tissu local, il peut se traduire par l'intervention financière d'entreprises locales, soit par le biais d'un mécénat

qui permettra l'octroi ou même d'un reçu fiscal et donc une réduction d'impôt. Soit par un partenariat, sous forme de facture, il inclut la participation de l'organisateur qui devra communiquer sur son partenaire via les médias publicitaires qu'il mettra en place pour communiquer sur sa manifestation.

La commune ou les associations participantes pourront lancer une recherche via un démarchage de sponsors et le montage de dossiers de subventions.

Il est également envisageable de solliciter les collectivités locales : départements, régions, Communes de communes qui disposent de subventions à allouer selon les projets.

Etant donné le possible attrait patrimonial du site emblématique que constitue le manoir souhaite mettre en valeur, la collectivité pourrait s'appuyer sur la dévotion régionale de la fondation du patrimoine. Le gouvernement est également un maître de mécénat.

L'organisation de la manifestation pourrait également être soutenue par une équipe de bénévoles.

b) le bénévolat : une aide financière et humaine.

Le bénévolat est une aide précieuse dans l'organisation d'une manifestation. Souvent sollicités par les élus, le bénévolat doit être pris en charge et leur sécurité assurée.

Par définition le bénévole ou collaborateur occasionnel apporte une contribution du ou service public dans un but d'intérêt général. Cette participation justifie la mise en œuvre du régime de responsabilité de la collectivité publique.

Principalement la collaboration se fait à titre gratuit, mais peut faire l'objet d'une participation financière (collaboration à titre onéreux) dans certains cas.

La responsabilité de la collectivité est engagée en cas de dommages subis ou causés par le bénévole ou collaborateur. Sa responsabilité en cas de faute du bénévole dans le cas d'un dommage subi, la collectivité est responsable sans faute.

Outre les aspects financiers et humains, la sécurisation des usagers et collaborateurs, sur la manifestation est un point très important à anticiper.

II La sécurisation d'une manifestation musicale

a) la sécurisation des personnes

La sécurisation des personnes est très importante. Les spectateurs doivent pouvoir assister au spectacle en toute sécurité. Pour cela un certain nombre d'autorisations administratives sont nécessaires.

Le service d'ordre doit être mis en place avec pour rôle de prévenir les désordres pouvant mettre en peril les spectateurs et participants. Son rôle est remplacé s'il n'y a pas de service de sécurité, procéder à l'inspection des lieux, être prêt à intervenir. Pour ce faire, il faut signer une convention avec une société de surveillance.

Il faut également prévoir la participation des forces de l'ordre.

L'organisateur doit s'adresser aux services de la préfecture afin de se voir délivrer un récépissé. Également la déclaration en préfecture ou sous-préfecture doit être déposée idéalement deux mois à l'avance. Le préfet peut se voir interdire la manifestation si les conditions peuvent troubler l'ordre public.

Une notice de sécurité est à remplir par l'organisateur, elle met en jeu sa responsabilité.

L'attribution de DRS, dispositifs préventifs de secours est à prévoir avec l'intervention possible de services. Un débit de boissons peut être demandé par une association, celle-ci est réglementée : 5 maximum par au et par association. Certains lieux peuvent se voir interdire le débit sous tension du fait d'être en zone protégée (église, hôpital...).

b) la sécurisation des matériels et locaux.

La notice remplie par l'organisateur comportera également le plan de commissaires de sécurité selon le lieu de la manifestation. Selon si le lieu est ou établissement recevant du public (ERP) ou recevant du public en plein air (RPA), également l'utilisation de tentes ou chapiteaux est contrôlée puisqu'ils doivent être dotés de registres de sécurité délivrés par le préfet.

L'organisation illustrée de la suite précède également un certain nombre de cabriots selon le public attendu, des points d'évacuation doivent être répartis de façon à faciliter leur utilisation. Des points d'eau doivent être prévus par les postes de sécurité.

L'organisation d'une manifestation de ce type doit être faite en pleine connaissance des responsabilités engagées. Le respect des règles de sécurité et l'anticipation des différents ^{scénarios} doivent être prévus. ~~font d'une manifestation de ce genre une organisation importante.~~